



Recalcul de la retraite pour des périodes effectuées en Angleterr

Par **nikkilana**, le **05/03/2013** à **19:49**

Après quatre ans de retraite (septembre 2008), la carsat vient de me recalculer mes droits. Ma pension est inférieure maintenant car les périodes travaillées en Angleterre sont prises en compte avec celles travaillées en France selon une circulaire émise en juillet 2008 qui n'avait pas été appliquée alors. C'est l'explication qui m'a été donnée.

Puis-je demander d'annuler ces périodes (18 mois) travaillées en Angleterre ?

Par ailleurs, ce travail était dans la national health, la circulaire ne mentionne que le travail effectué en régime général dans les pays étrangers pouvant être compté dans les périodes françaises.

Je ne sais pas comment m'y prendre pour faire valoir mes droits, sachant que la notification du recalcul ne mentionne aucun référant, juste la carsat Rhône-Alpes.

Merci par avance de vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **19:24**

Bonjour

vous ne pouvez annuler votre période de travail puisqu'elle a été effectuée. La prise en compte des périodes de travail effectuée à l'étranger est en application d'une directive européenne transposée en droit français.

Là où je ne comprends pas c'est comment votre pension peut diminuer alors que vos revenus issus de vos meilleures années soit ne varient pas soit augmentent ? A moins que votre

pension augment mais que vos cotisations aussi...

Il faudrait pour cela disposer des outils pour calculer votre retraite
Légalement la décision d'intégrer les revenus perçu en Angleterre est justifiée

Restant à votre disposition

Par **nikkilana**, le **06/03/2013** à **20:33**

Je vous remercie pour votre réponse.

Voici l'explication donnée : Le montant obtenu est réduit au prorata des périodes d'assurances que vous avez accomplies au régime général par rapport à la totalité des périodes des régimes français et étrangers.

En conséquence, ces règles de calcul ont eu pour effet de diminuer votre pension compte tenu de ce nouveau dispositif. !!!

J'ai du mal à comprendre aussi.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **20:43**

point d'explication dans leur propos.

Comment une pension calculée sur les meilleures peut elle diminuée du fait de l'intégration de nouvelles ressources...?

A mon avis vous devriez leur demander de vous fournir la méthode de calcul complète de votre pension.

Une erreur dans leur logiciel de calcul et tous les pensionnaires reçoivent un courrier comme pour la caf. Et des mois plus tard un rectificatif.

Restant à votre disposition

Par **nikkilana**, le **07/03/2013** à **08:44**

Je vais leur demander le calcul détaillé.

Merci beaucoup.